POLYVALENTE DE
BLACK LAKE

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages

Année scolaire 2026-2027

3e secondaire

Renseignements importants concernant l'évaluation

Document à conserver pendant toute l'année scolaire

Une **communication par mois** sera faite par l'intervenant auprès des parents d'un élève rencontrant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteigne pas le seuil de réussite ou d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (article 29.2 du Régime pédagogique).

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous a été expédiée au plus tard le **14 octobre 2026**.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 28 août au 5 novembre 2026.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur Clic école au plus tard le 19 novembre 2026.
- Une rencontre avec les enseignants aura lieu les 19 et 20 novembre. Les modalités seront communiquées dans la semaine qui précède la rencontre.

Deuxième bulletin :

- Étape du 9 novembre 2026 au 17 février 2027.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur Clic école au plus tard le 15 mars 2027.

Troisième bulletin :

- Étape du 17 février au 23 juin 2027.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur Clic école au plus tard le 9 juillet 2027.
- Le relevé des apprentissages du MEQ sera envoyé à la mi-juillet 2027.

Vous trouverez un commentaire sur deux des compétences suivantes aux bulletins.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		
Savoir communiquer	X	
Savoir travailler en équipe		X

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (3e sec.)

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les cadres d'évaluation des apprentissages. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEQ à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.qc.ca

Discipline		Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %)	X	X	X
	Écrire (40 %)		X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)	X	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X
PROGRAMME ANGLAIS CONCENTRATION				
Anglais, langue seconde	Interagir oralement en anglais (40 %)	X	X	X
	Réinvestir sa compréhension des textes (30 %)		X	X
	Écrire et produire des textes (30 %)	X		X
Anglais langue seconde – programme concentration (2 unités)			X	X
PROGRAMME ANGLAIS ENRICHI				
Anglais, Langue seconde programme enrichi	Interagir oralement en anglais (40 %)	X	X	X
	Réinvestir sa compréhension des textes (30 %)		X	X
	Écrire et produire des textes (30 %)	X	X	X
Anglais – programme ELA (2 unités)			X	X
Science et technologie oui Applications Technologiques et scientifiques (ATS)	Pratique (40 %)	X	X	X
	Théorie (60 %)	X	X	X
Histoire du Québec et du Canada		X	X	X
Projet personnel d'orientation (PPO)		X	X	X
Arts / musique		X	X	X
Éducation physique et à la santé		X	X	X
CONCENTRATIONS SPORTIVES				
Soccer		X	X	X
Ski			X	X

Pour recueillir et consigner des données relatives à l'évaluation, l'enseignant a notamment recours à des moyens formels (grilles d'évaluation, analyse de productions d'élèves, etc.) et de moyens informels (observations, questions, etc.).

En cas d'absence à une évaluation :

ÉPREUVES ÉCOLE OU CSSA

L'élève qui ne se présente pas à une évaluation sans motif reconnu (maladie sérieuse, accident, décès d'un proche ou convocation au tribunal) et que cette épreuve est essentielle pour porter un jugement au bulletin afin qu'il soit représentatif de sa compétence, devra se présenter à une reprise dont le moment est déterminé par l'enseignante ou l'enseignant.

En cas de plagiat :

Un élève est considéré en situation de plagiat :

- S'il a en sa possession un appareil électronique et de communication (appareil photo, montre intelligente, téléphone cellulaire, iPad, etc.);
- S'il consulte, de façon non autorisée, des informations relatives à l'évaluation (documents, inscriptions sur les vêtements ou sur la peau);
- S'il échange des informations oralement durant l'épreuve;
- S'il échange des informations par écrit;
- S'il effectue le travail avec une personne non autorisée;
- S'il s'approprie, en tout ou en partie, le texte, le travail ou la recherche d'un auteur sans citer la source.

Dans le cas d'une évaluation locale, tout élève responsable de plagiat est susceptible de devoir recommencer son travail, de faire une reprise d'examen ou pourrait se voir attribuer la note « 0 ». La direction a la responsabilité de déterminer les sanctions s'il y a lieu. Les parents en seront avertis. Dans le cas d'une évaluation ministérielle, les règles établies par le MEQ seront appliquées.

Révision de notes :

Toute demande de révision de notes doit être acheminée par écrit à la direction de l'école en précisant le motif ou l'objet de la demande, et ce, au plus tard 15 jours après la remise du bulletin. S'il s'agit d'une épreuve ministérielle, la demande doit être acheminée à la responsable de la sanction des études du CSS.

Centre
de services scolaire
des Appalaches
Québec

Toutes les écoles secondaires du CSSA
2026-2027

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages en *Intégration linguistique scolaire et sociale* (ILSS)

Septembre 2026

Le présent document s'adresse aux parents dont l'enfant bénéficie du service de francisation et est inscrit à la matière **Intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS)**. Il précise les normes et les modalités d'évaluation utilisées selon le niveau dans lequel se trouve votre enfant.

Lorsque votre enfant est inscrit en ILSS, son résultat prend la forme d'un palier (de 1 à 5) accompagné d'une cote (de A à D). Par exemple : *2A en lecture*. Le descriptif détaillé des paliers et des cotes vous sera transmis ultérieurement.

Veuillez également noter que, pour les autres matières, votre enfant peut recevoir soit une cote (A à D), soit une note en pourcentage, selon son niveau de développement langagier et que les évaluations de ces matières tiennent compte des normes et modalités propres à chaque niveau scolaire pour chacune des matières concernées.

☞ **1er cycle : 1re et 2e secondaire**

☞ **2e cycle : 3e, 4e et 5e secondaire**

Évaluation des apprentissages selon le cycle d'année

Discipline	Compétences	Étape 1		Étape 2		Étape 3	
		Résultat inscrit au bulletin 20 %		Résultat inscrit au bulletin 20 %		Résultat inscrit au bulletin 60 %	
		1er cycle	2e cycle	1er cycle	2e cycle	1er cycle	2e cycle
Intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS)	Lecture	X	X	X	X	X	X
	Écriture	X	X	X	X	X	X
	Communiquer oralement	X	X	X	X	X	X